



Intempéries, à vos côtés
06 à table, le vent en poupe
Agriculture et **OIN**

TECHNIQUE & FILIÈRES

PBI sur fraisiers : un essai concluant
BVD : une boucle de dépistage

Canal du Foulon et

cryptosporidiose

P. 12 à 15

AU COEUR DES TERRITOIRES

Parlons **agriculture** à Grasse !

Un programme **Alimentaire Foncier** agricole

Gérer l'eau en **montagne**

P. 5 à 8

CAP AVENIR



UMT Fiorimed : zéro phyto en horticulture

P. 9

PROCHE DE VOUS



P. 16 à 19

AGRICULTURE BIOLOGIQUE



5 projets pour réussir le virage agroécologique des cultures

P.10 à 11

ÉDITO

MICHEL DESSUS
Président de la Chambre
d'Agriculture des Alpes-maritimes

L'année 2019 s'est terminée difficilement pour l'agriculture maralpine avec les inondations de fin novembre et début décembre, puis le coup de vent qui a suivi.

Le Conseil Départemental s'est rapidement positionné sur une aide d'urgence, et les services de la Chambre d'Agriculture sont intervenus immédiatement sur le terrain pour aider les sinistrés dans l'évaluation des dégâts et préparer les dossiers de demande d'aide. Je remercie le Conseil Départemental, les services de la Chambre et notre agent comptable qui ont permis le versement des premières aides dès le 24 décembre.

L'année s'est également achevée avec le décès accidentel du Président de l'APCA, la tête du réseau des Chambres d'Agriculture. A 62 ans, **Claude Cochonneau** sortait de plusieurs mois de difficile négociation avec le gouvernement pour obtenir l'abandon du projet de diminution des financements des Chambres. Je salue la mémoire d'un homme de consensus et exprime mes sincères condoléances à ses proches.

2020 commence avec toujours autant de projets et d'actions pour la Chambre : trois d'entre eux vont nous mobiliser plus particulièrement dans les prochains mois.

Tout d'abord l'**acquisition d'un nouveau siège de la Chambre d'Agriculture** imposé par le futur déménagement du MIN. Le coût des travaux de construction à La Gaude n'étant plus supportable depuis le prélèvement de l'Etat sur notre fonds de roulement, nous avons dû nous reporter sur une formule d'achat à Nice ouest, avec un déménagement prévu en fin d'année.

Le second projet est la construction du **Projet Stratégique du réseau des Chambres d'agricultures et la future signature d'un Contrat d'Objectif avec l'Etat**. Cette démarche qui a permis de contrer la volonté de baisser les financements de l'Etat va nous contraindre à harmoniser nos actions de développement au sein du réseau, en espérant en tirer encore plus de performance pour les agriculteurs.

Le troisième dossier, directement issu des engagements de cette nouvelle mandature, est le déploiement de services d'accompagnement des agriculteurs vers les certifications **« Haute Valeur Environnementale » ou BIO**. Nécessaires pour l'approvisionnement de la restauration hors domicile, ces certifications sont aussi un signe visible pour la société civile des efforts réalisés par la profession pour le respect de l'environnement et contrer, à notre niveau, les attaques contre l'agriculture.

En ce début d'année, je vous souhaite une agriculture économiquement et humainement durable. Associé aux membres du bureau, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour 2020.



Intempéries

23-24 novembre et 1^{er} décembre 2019



Visite du Ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, le 9 décembre 2019 sur des exploitations de la vallée de la Siagne, avec : Jean-Philippe Frère, Président de la FDSEA, Patrice De Laurens, directeur de DRAF PACA, et André Bernard, Président de la Chambre régionale d'Agriculture



Les pertes en agriculture pour les Alpes-Maritimes

- 85 exploitations touchées
- Pertes de cultures en maraîchage, horticulture, concentrées sur la vallée de la Siagne et à Villeneuve Loubet
- La destruction des cultures engendre une perte nette de trésorerie pendant 3 mois.
- Pertes de fond sur tout le département : piste, dégradation de restanques, talus tombés, ...
- Pertes de matériel de culture, de ruchers

A l'issue des 2 commissions d'étude des dossiers, le montant des préjudices, sur 45 dossiers, s'élève à 2.3 millions d'euros, dont 3/4 pour la perte de culture.

Ce qui a été obtenu

De la part de l'Etat

- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Prise en charge des cotisations sociales (n'oubliez pas d'envoyer votre dossier)

De la part du Conseil départemental 06

- Aide d'urgence de 500 000 €
- Priorité du dispositif AIME pour les agriculteurs sinistrés



Les agriculteurs ont été invités à débattre avec le Ministre, au Conseil Départemental. A la tribune : Mr le Préfet, Bernard Gonzalez - Mr le Ministre, Didier Guillaume - le président du conseil Départemental, Charles-Ange Ginésy - le président de la Chambre d'Agriculture, Michel Dessus.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE MOBILISÉE

- a activé sa **CELLULE DE CRISE** dès le 25 novembre
- a demandé immédiatement la reconnaissance de **CALAMITÉ AGRICOLE** (en attente de la commission nationale).
- a alerté tous les agriculteurs de l'alerte rouge du 1^{er} décembre par sms. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de nous contacter au 02 45 18 00.
- a **MOBILISÉ SES CONSEILLERS** pour se rendre chez tous les agriculteurs sinistrés pour les aider dans la constitution de leurs dossiers administratifs.
- a réalisé une **AVANCE DE TRÉSORERIE** dès le 24 et 28 décembre 2019 pour 28 agriculteurs.



« 06 à table ! » encore une année en super progression

En 2019, le service a livré près de **210 000 kg** de marchandises à ses **90 clients**.

Cela représente une **progression de + 104% de volumes** livrés, + 80% de produits supplémentaires, avec un panier moyen augmenté de 30% pour un panier moyen avoisinant les 260 €.

Désormais nous livrons plus de **210 produits alimentaires** : des légumes et des fruits, comme depuis l'origine de l'opération, mais aussi des produits laitiers, en toujours plus grandes quantités, des œufs, de la viande de volaille, des confitures et du miel...

Nous avons également développé la **gamme de produits découpés** pour pouvoir alimenter des établissements dont les équipements humains ou techniques des cuisines ne permettent pas toujours d'assurer la transformation des produits sur place.

Pour assurer cette progression, nous avons **créé un emploi**

supplémentaire puisqu'un nouveau chauffeur en intérim vient gonfler les rangs de notre équipe de permanents : Romain et Lucas.



Notre nouveau défi pour 2020 sera de continuer ce développement pour permettre à toujours plus d'agriculteurs de vendre leurs produits par notre intermédiaire et à toujours plus d'enfants et d'adultes de manger des produits locaux de qualité. Nous réfléchissons d'ailleurs actuellement à un nouveau système de livraisons pour acheminer les produits vers des villages de montagne plus excentrés et moins bien desservis.

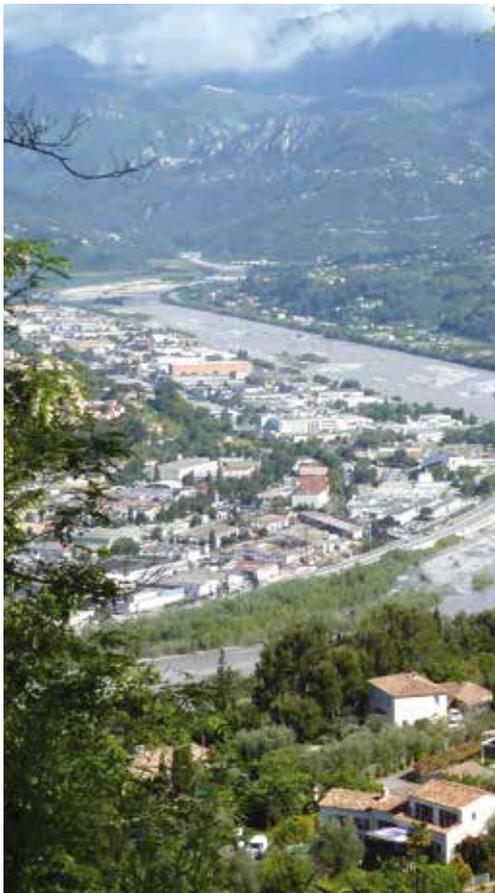
Vous avez des produits à proposer, contactez notre équipe :

Romain Bacchialoni - 06 30 49 09 89

Lucas Mantero - 06 28 92 00 78

Elu référent : Michel Dessus

L'agriculture de la plaine du Var, sujet thématique de la réunion des Maires de l'OIN



Les Maires de l'OIN se sont réunis le 18 novembre dernier lors de leur traditionnelle « Réunion des Maires de l'Ecovallée » organisée par l'Etablissement Public d'Aménagement Nice Ecovallée.

Ces réunions permettent de présenter aux 15 maires de l'OIN, les actualités sur les projets et réalisations de l'EPA Nice Ecovallée.

L'agriculture était tout particulièrement mise à l'honneur lors de cette rencontre. La Chambre d'Agriculture, présente lors de ce moment d'échange privilégié, a présenté un état d'avancement de la démarche partenariale relative à l'agriculture sur le territoire de la plaine du Var dont une des actions portées par la Chambre d'Agriculture était de faire émerger les projets agricoles du territoire.

Après avoir rappelé le contexte et les constats partagés par l'ensemble des acteurs du territoire (une plaine qui n'attire plus les porteurs de projet malgré ses qualités agronomiques et la facilité de commercialisation), ce sont surtout les actions menées et l'implication des élus locaux qui ont été soulignées par le Directeur de l'EPA.

La préservation des espaces agricoles de la plaine du Var dans le PLU métropolitain, approuvé le 25 octobre 2019, permet d'affirmer concrètement,

la volonté partagée par l'ensemble des maires de préserver et promouvoir une agriculture métropolitaine locale.

8 communes sur 15 ont installé ou ont un projet d'installation communale, ce qui montre l'implication des élus dans les questions agricoles !

Elu référent : Jean-Philippe Frère

Votre interlocutrice à la CA : : Julia Kliglich

Au cœur des Territoires

Pays de GRASSE

Assises de l'Agriculture 19 novembre 2019



«Le monde agricole nous nourrit ; la population l'oublie souvent. On a besoin de l'agriculture !»

Mme Frackowiak Jacobs, Sous-Préfète de Grasse

Le ton est donné pour ces secondes Assises de l'Agriculture, co-organisées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et la Chambre d'Agriculture.

PARLER, S'ECOUTER, S'ENTENDRE, telle est la philosophie de ces rencontres qui placent l'agriculture au cœur du Pays de Grasse.

Avec 70 hectares réservés à l'agriculture sur sa commune, Jérôme Viaud Maire de Grasse et Président de la CAPG, a marqué sa volonté de soutenir l'agriculture.

"C'est un acte courageux" a souligné Mme la Sous-Préfète.

Dans son discours d'ouverture, il a également annoncé vouloir régler la problématique de l'eau. "**Je sais que votre agriculture est économe en eau, je ne veux plus que l'eau soit une problématique pour vous**". Un souhait bien accueilli par Michel Dessus qui a rappelé que si le foncier est un frein au développement agricole, l'eau est également primordiale et concerne toutes les filières.

La table ronde sur le foncier, à laquelle notre représentant Jean-Philippe Frère a participé, a recensé les dispositifs existants permettant de faciliter l'accès au foncier aux jeunes agriculteurs, avec les interventions de Terre de liens, la SCIC Terradonis et le PNR des Préalpes d'Azur. "**La rétention foncière doit cesser!**", a déclaré Gabriel Bouillon, animateur de cette table ronde.

Jean-Philippe Frère a salué le travail collectif dans la reconquête des terres agricoles mais a rappelé que "**nous manquons de candidats et que sans femmes et hommes qualifiés nous ne ferons rien de ces terres**".

L'intervention de Gilles Pérole, adjoint au Maire de Mouans-Sartoux, sur le Programme Alimentaire Territorial (PAT) a montré l'engagement d'une commune "à réaliser des choses qui font bouger les lignes!" : des actions en lien étroit avec la recherche, un approvisionnement des cantines scolaires 100 % local, des actions pédagogiques pour l'éducation alimentaire des familles avec le programme "défi famille à alimentation positive" ...

Au delà des actions communales, il souhaite saisir le Parlement européen obtenir une exception alimentaire dans le code des marchés publics. "**Les petits producteurs ne peuvent pas répondre aux appel d'offre d'une part, et d'autre part, ils ne savent pas ce qu'ils vont produire d'une année à l'autre!**". On veut pouvoir acheter de gré à gré et ne pas toujours subir la réglementation".

Au cours de ces Assises, nous avons retrouvé le **projet laine** dont le business plan avait été réalisé selon la méthode hackathon, pendant les 1ères assises en 2018. Laine Rebelle a ouvert une boutique/atelier à Saint-Vallier de Thieu, inaugurée le 4 octobre et poursuit son développement avec de nouveaux défis !

*«En pays de Grasse,
on est différent,
on revendique notre
histoire, sublimée par les
fleurs à parfum.
Nous souhaitons poursuivre
ce que nos aînés nous ont
transmis.»
Jérôme Viaud*

Au cœur des Territoires



Vers un approvisionnement local des cantines scolaires

La CASA est engagée depuis plusieurs années dans le soutien d'une agriculture locale via notamment la préservation du foncier agricole, l'accompagnement des communes en termes d'ingénierie de projets, le soutien des partenaires agricoles, et plus récemment le développement de filières identitaires (comme les PPAM et le bigaradier).

Pour anticiper l'application de la loi EGALIM, qui impose l'intégration de 50% de produits locaux et 20% de produits de qualité ou certifiés dans la restauration collective d'ici 2022, la CASA s'engage désormais dans le développement d'un approvisionnement local pour les cantines scolaires.

La Communauté d'Agglomération a ainsi réalisé en 2019 une étude préalable à la mise en place d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial), qui a consisté en un état des lieux sur le fonctionnement de la restauration collective des écoles primaires des 24 communes de la CASA.

Il en ressort que plusieurs communes travaillent déjà avec des producteurs locaux, mais qu'il reste une importante marge de progression sur le sujet. Un programme d'actions concrètes sera défini avec les communes courant 2020 pour les accompagner au mieux dans leur politique alimentaire.

Brèves



La Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) lance un appel à projet pour la reprise de la Ferme des Garfes. Celle-ci a pour vocation d'accueillir un élevage fromager sur la commune de Contes. Après une visite de terrain (21 janvier), les candidats auront un mois pour remettre leur dossier. Le jury de sélection aura lieu le 3 mars.

La CCPP a fait appel à la Chambre d'Agriculture pour l'accompagner dans la recherche et la sélection des candidats.

Contact : Estelle Pernot - 04 97 25 76 49

Retrouver l'offre sur le web : <https://paca.chambres-agriculture.fr/installationcontes/>



A paraître

Après le succès des installations sur sa commune en 2019, la mairie de Saint Martin du Var cherche à valoriser un nouveau terrain agricole communal de 3 000 m².

L'étude de faisabilité, réalisée par la Chambre d'Agriculture et soutenue par la Métropole, est en cours de finalisation et la recherche des candidats aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Suivez notre actualité sur le site internet de la Chambre d'Agriculture (<https://>) ou sur notre page facebook pour connaître les conditions de candidature.

Communauté de Communes des Alpes-d'Azur (CCAA) : Projet FEADER multi-partenarial* sur le foncier agricole résultats des enquêtes

Dans le cadre d'un projet FEADER visant à l'élaboration d'une stratégie foncière agricole, la CCAA, le CERPAM et la Chambre d'Agriculture ont mené en 2018 et 2019 une enquête auprès des exploitants agricoles du territoire. La SAFER a analysé les propriétés cadastrales du territoire.

*Partenaires de ce projet FEADER : CCAA, Chambre d'Agriculture, SAFER, CERPAM, GEDAR, ADEAR, Terre de liens

Principaux résultats de l'enquête

Une emprise foncière agricole importante

43% du territoire de la CCAA est valorisé par de l'**agriculture**, soit 38 300 ha, avec une nette prédominance du pastoralisme (99% des surfaces valorisées mais 65% des exploitations).

Des espaces à potentiel agricole à RECONQUÉRIR

3 100 ha supplémentaires sont indiqués comme « **à potentiel** » par les agriculteurs enquêtés.

Des espaces supplémentaires à VALORISER

4,4% du territoire (soit 3744 ha) sont des propriétés supposées « **sans maîtres** ».

Des espaces exploités à SÉCURISER

Près de **50 %** des espaces valorisés en agriculture ne font l'objet d'**aucun contrat formel**.

Des projets de transmission à CONSTRUIRE

21 agriculteurs de plus de **55 ans** n'ont aucun projet de **transmission** à ce jour.

Carte d'identité du territoire

La communauté de communes Alpes d'Azur a été mise en place le 1er janvier 2014. Elle regroupe 34 communes et environ 10 000 habitants. Son siège se trouve à Puget-Théniers.

Le territoire compte 123 exploitations agricoles, professionnelles et non professionnelles (données 2018).

Elu référent : Jean-Philippe Frère
Votre interlocutrice à la CA : Estelle Pernot

Forts de ces résultats, le projet FEADER se poursuivra en 2020 par :

- l'animation de réunions locales regroupant d'autres acteurs-clés du territoire, pour **compléter/valider la carte des espaces à potentiel agricole** et déterminer les actions à mener pour les reconquérir
- la communication à destination des **propriétaires privés** sur les outils de **mise à disposition du foncier agricole**.
- la communication auprès des **communes** sur les outils de **préservation du foncier agricole** (notamment procédure d'intégration au patrimoine des biens sans maîtres communal)
- l'identification de sites à enjeux de **transmission** ou de pérennisation du foncier sur lesquels intervenir en priorité. Les partenaires pourront s'appuyer sur le Point Accueil Transmission de la Chambre d'Agriculture.

43% du territoire de la CCAA est valorisé par de l'agriculture (zones en bleu)



Pallier au manque d'eau en montagne

«Le maintien de l'activité pastorale en montagne nécessite d'avoir de l'eau au bon endroit et au bon moment.»

Solange Pelissero

Besoins
augmentés



Ressources
fragilisées



Pauvreté en
équipement



Territoire
vulnérable au
changement
climatique

Synthèse des enquêtes menées auprès de 104 éleveurs

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, au sein du projet PITER ALPIMED, est engagée sur la thématique de l'eau sur le territoire du PITER ALPIMED (Alpes de la Méditerranée).

Objectif du projet : Développer et appuyer les filières de montagne en proposant des solutions concrètes aux problèmes d'approvisionnement en eau.

D'un constat ... à la mise en oeuvre d'actions expérimentales

Après l'analyse des 104 enquêtés, 21 sites ont été présélectionnés. Le comité de pilotage du projet en a retenu 5 qui font l'objet d'une étude de faisabilité sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau. Celle-ci doit pouvoir proposer, sur chaque site, une solution pour améliorer la gestion de l'eau, en adéquation aux contraintes techniques et réglementaires.

A la suite de ces études, seront choisis des sites d'expérimentations :

- un ouvrage collectif d'envergure
- 2 ou 3 expérimentations individuelles qui viseront à étudier le stockage de l'eau d'une source avant son tarissement ou la collecte de l'eau de toiture.



Retrouvez toute l'actualité du projet sur notre site internet, rubrique INNOVATION/Projet PITER ALPIMED



Elue référente : Solange Pelissero
Votre interlocutrice à la CA : Julia Kliglich

UMT FioriMed : un second programme validé

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, ASTREDHOR et INRAE vous annoncent la validation de la deuxième phase de l'Unité Mixte Technologique FioriMed. Prolongée le 4 décembre dernier par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, FioriMed pourra ainsi continuer la concrétisation de ses actions jusque fin 2024.

Regroupant un institut de recherche (INRAE), un institut technique ASTREDHOR, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, Inria institut de recherche en informatique et en automatisme et l'EPLFPA d'Antibes pour la formation agricole, les partenaires de l'UMT FioriMed **ont conduit des programmes de recherche pour permettre à la filière horticole d'accéder à des stratégies de protection alternatives des cultures.**

Durant la période 2015-2019, l'UMT FioriMed a permis de mettre sur pied une innovation pragmatique fondée sur des solutions testées en situations réelles (en stations expérimentales et sur des sites de producteurs).

Toutefois, des **challenges restent à relever** du fait d'impasses techniques encore existantes, du retrait de solutions chimiques et du nécessaire changement de pratiques à opérer pour tendre vers le zéro pesticide.

Les partenaires, ont donc élaboré d'un nouveau programme de l'UMT FioriMed, pour trouver des outils et des solutions pour les agriculteurs pour mieux analyser, anticiper le déclenchement des problèmes sanitaires en cultures et prendre les meilleures décisions d'intervention préventives et correctives.

Pour cela, des **nouveaux partenaires** (Université Nice Côte d'Azur pôles intelligence artificielle et sciences humaines, MYCOPHYTO) sont associés au programme de recherche pour développer des outils de prédiction des épidémies, identifier de nouvelles solutions biologiques ou technologiques et en faciliter l'appropriation par les agriculteurs.



Bruno Paris (Chambre agriculture 06) et Christine Poncet (INRAE), co-animateurs de l'UMT

« **Des marges de progrès sont encore possibles et nécessaires à la fois pour faire face aux impasses rencontrées en cultures et pour induire et sécuriser le changement de pratiques indispensable pour les horticulteurs afin de tendre vers le ZÉRO PESTICIDE.** »

Les projets de l'UMT en cours en 2020

Ecophyto DEPHY EXPE 2.ZERHO

2019-2024 : re-conception des systèmes de production et tendre vers zéro pesticides.

Cultures concernées : [gerbéra](#), [rosier](#), [plantes en pot](#).

CasDAR Recherche technologique SGMOSA

2020-2023 : Oser l'intelligence artificielle pour développer des algorithmes prédictifs des épidémies dans des systèmes horticoles en équipant le serres de capteurs connectés.

Cultures concernées : [rosier](#), [gerbera](#), [plantes en pot](#), [légumes](#)

Développement de l'Outil d'Aide à la Décision SGM

Concevoir un nouveau module pour le conseil phytosanitaire en cultures spécialisées en 2020 pour tracer les interventions culturales, promouvoir les méthodes alternatives et faciliter le travail des conseillers sur le terrain.



L'INRA devient l'INRAE !

Fruit de la fusion de l'Inra¹ et d'Irstea² au 1^{er} janvier 2020, INRAE, l'institut national de recherche pour l'AGRICULTURE, l'ALIMENTATION et l'ENVIRONNEMENT, est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur ces trois domaines scientifiques. Relever ces défis en proposant par la recherche, l'innovation et l'appui aux politiques publiques de nouvelles orientations pour transformer durablement l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, telle est son ambition.

¹ Institut National de la Recherche Agronomique

² Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

Favoriser la transversalité pour réussir le virage agroécologique



Le projet «Réussir le virage agroécologique en cultures spécialisées», porté par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes depuis 2017, en collaboration avec le CIRAME Agrométéo et Agribio06, s'achève. L'occasion de vous en dresser un bilan, de vous en présenter les ressources disponibles et les perspectives.

1 constat

Les exploitations en productions végétales de notre département présentent des problématiques communes : dégager une rentabilité sur des surfaces généralement réduites et/ou difficilement mécanisables, répondre aux attentes sociétales (consommateurs, voisinage, réglementations...), tout en faisant face à des difficultés ou impasses techniques pour la gestion alternative des maladies et ravageurs.

3 objectifs principaux

- 1 Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- 2 Favoriser le développement des solutions alternatives
- 3 Accompagner les agriculteurs dans la définition de leur stratégie globale de protection

9 exploitations agricoles engagées

Alain Bagnis, Olivier Campana, Henri Derepas, Michel Dessus, Christophe Ferraro, Laure Orosco, Julien Rostan, Jean-Luc Spinelli et l'exploitation du Lycée Horticole Vert d'Azur.

Ils se sont impliqués sur les 5 opérations de ce projet, en hébergeant une station météo, en accueillant des essais de traitements alternatifs et de produits de biocontrôle, en testant des stratégies de gestion agroécologique et biologique sur leur exploitation, en participant à des réglages et des évaluations de matériels, en témoignant sur leurs changements de pratiques, en ouvrant les portes de leurs exploitations pour présenter les résultats obtenus dans le cadre du projet...

Merci à eux pour leur implication au côté de l'équipe végétale de la Chambre d'Agriculture et pour leur capacité à partager les avancées obtenues avec la profession !

1) Prospection et évaluation des performances de matériels de pulvérisation innovants et adaptés

La prospection sur les agroéquipements de pulvérisation innovants et adaptés a conduit à l'identification et l'évaluation de performances de nouveaux matériels, en particulier pour l'application de produits de biocontrôle aux exigences spécifiques. Pour certains de ces matériels, ils sont d'ores et déjà acquis par les agriculteurs du groupe en fin de projet ! Une sensibilisation des producteurs aux paramètres essentiels de la réussite des traitements pour optimiser leur efficacité et limiter leur impact a également permis des changements de pratiques, d'abord au sein du groupe, puis plus largement à travers la diffusion de ces exemples.

Démonstration à venir : Intérêt de matériels de pulvérisation pour l'application localisée et microdosée d'appâts, à faible volume de bouillie (5-10 l/ha) dans le cadre d'une stratégie biologique de lutte contre la mouche de l'olive à base de kaolinite calcinée et Synéis appât.

DOCUMENTATION RESSOURCE DISPONIBLE

- Produits phytosanitaires – L'essentiel de la réglementation (4 pages)
- Poster Améliorer votre pulvérisation pas à pas

Vous avez des questions ou vous souhaitez obtenir un document publié dans cet article ?

Consultez les documents en ligne sur notre site
Ou contactez l'équipe qui a porté ce projet :

- Sabine Risso 06 28 79 67 35
MARAICHAGE / FRAISE
- Solène Henry 06 28 79 67 48
HORTICULTURE FLORALE
- Maud Damiens 06 28 79 67 42
ARBORICULTURE

2) Evaluation de l'efficacité de nouvelles solutions alternatives

De nombreuses solutions alternatives ont été testées sur toutes les filières végétales : produits de biocontrôle, agréés en AB, extraits végétaux, nématodes entomopathogènes, champignons antagonistes, barrières minérales ou biostimulants, etc... avec des résultats intéressants pour certains d'entre eux.

La définition d'exigences techniques (qualité de pulvérisation, période clé de positionnement ou de renouvellement, conditions biotiques et abiotiques, etc...) a permis d'identifier et de communiquer sur les conditions de réussite à l'aide de ces alternatives.

COMPTES-RENDUS DISPONIBLES

- Etude de produits alternatifs contre la mouche *Drosophila suzukii* et gestion globale de la protection sanitaire en culture de fraise (6 pages) *
- Mise en place d'une stratégie de lutte contre la mouche de l'olive en AB et évaluation de l'intérêt du Naturalis, agent de biocontrôle à base de *Beauveria Bassiana*, dans une stratégie combinée avec de l'argile (12 pages) *
- Évaluation comparative de l'efficacité de traitements à base de plantes (décoction d'ail, tisanes/décoction d'absinthe, purin de rhubarbe) contre les pucerons (Aphidoidea) sur cultures maraichères (8 pages) *

3) Acquisition de données climatiques avec des stations météorologiques de dernière génération

Ce projet a permis l'acquisition de données météorologiques à travers l'équipement en 2 stations de dernière génération sur le département.

Une collaboration durable s'est établie entre la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et le CIRAME pour la validation, le traitement, la modélisation et l'accessibilité de ces données aux agriculteurs afin d'optimiser la protection des cultures et la gestion de la ressource en eau. Ces données sont maintenant utilisées en routine pour la rédaction des Bulletins de Santé du Végétal et les documents de communication par filière.

Données météo : <http://www.agrometeo.fr/partenaires/CA06/accueil.asp>
BSV : <http://www.bsv-paca.fr/>

DOCUMENTS DISPONIBLES

- Campagne oléicole maraîchine 2018/2019 (6 pages)
- Campagne oléicole maraîchine 2019/2020 (9 pages)
- Des stations météo à visée agronomique pour les agriculteurs de Alpes-Maritimes (Terres d'Horizon n° 76 mars 2018)
- Accédez à vos données Agrométéo en temps réel (Terres d'Horizon n° 78 novembre 2018)

4) Accompagnement des agriculteurs du groupe pour l'intégration de leur stratégie de lutte dans une réflexion globale vers l'agroécologie



L'accompagnement des agriculteurs du groupe dans la conduite agroécologique de leur exploitation a permis la capitalisation de nombreux savoirs, l'intégration concrète de tous les acquis obtenus au cours du projet et de belles réussites d'évolutions, de changements de pratiques, d'innovations, d'investissements et

de résultats !

L'enquête menée par Agribio06 sur l'AB est riche d'enseignements sur la perception « du Bio » par les agriculteurs.

DOCUMENTS DISPONIBLES

- Réussir le virage agroécologique – Témoignage de producteurs (2 pages)
- Enquête des freins à la conversion en AB (3 pages) *
- Suivis de stratégies de lutte raisonnée et biologique intégrant des solutions alternatives contre la mouche de l'olive (15 pages) *
- Réussir la taille de l'olivier (Terres d'Horizon n° 81 mai 2019)
- Etalonner son pulvérisateur : un exemple en fraise *
- Définition d'une stratégie globale de Protection Biologique Intégrée sur cyclamen (9 pages) *
- Définition d'une stratégie globale de Protection Biologique Intégrée sur gerbera (12 pages)

A venir ... en 2020

«FRANCHIR LE PAS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PRODUCTION VÉGÉTALE».

Visite d'exploitation et conférences débats au CREAM

Programme et date en cours d'élaboration

Projet financé à 50% par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Téléchargez les documents de cet article sur notre site
<https://paca.chambres-agriculture.fr>
rubrique PUBLICATIONS

Protection biologique intégrée sur fraisiers non remontants conclusions d'un suivi terrain

Dans le cadre de son engagement sur la réduction des phytosanitaires, la Chambre d'Agriculture a réalisé une démonstration de gestion des ravageurs par l'apport d'auxiliaires sur les fraisiers hors-sol non remontants. Le fraisier est particulièrement exposé aux thrips, aux acariens, aux pucerons et à la drosophile.



Au fil des mois

En février,

quelques foyers de pucerons étaient déjà présents. Un traitement bio et biocontrôle à base de sels potassiques d'acide gras, Flipper*, a été appliqué. L'application a été un succès.

A partir de début mars,

Amblyseius cucumeris en sachet a été introduit en préventif. Très vite, compte tenu de la présence avérée de **thrips**, des nymphes d'*Orius leavigatus* ont été lâchées à raison de 4.4 ind./m². Ce lâcher a été réalisé 2 fois. *Orius leavigatus* n'a été que peu observé par la suite.

De nouvelles observations de **pucerons** ont déclenché un lâcher de *Chrysoperla carnea* à raison de 2.2 individus/m² en privilégiant les apports sur foyers. Dès que les températures l'ont permis, soit fin mars, des *Amblyseius swirskii* contre le **thrips** ont été lâchés en vrac à raison de 41 in./m².

En avril,

l'augmentation de la pression de **thrips** et le manque d'observation d'*Orius leavigatus* a déclenché un second lâcher d'*Amblyseius swirskii* à raison de 55 ind./m².

L'installation d'*Amblyseius swirskii* a été un succès.

En mai,

la pression de **thrips** de plus en plus intense, mais finalement corrélée à une présence très importante d'*Amblyseius sp.* et un faible impact sur les fleurs, n'a pas justifié de traitement.

Par contre, celle des **pucerons** a été une nuisance.

Une nouvelle application de Flipper* a été réalisée mais n'a pas été efficace. Un traitement de Pirimor G** à base de pirimicarbe a été réalisé et rendu possible grâce au creux de récolte au mois de mai suite à un gros nettoyage.

Ce dernier traitement, non utilisable en agriculture biologique mais programmable en protection biologique intégrée, a régulé la population de pucerons et s'est suivi de l'observation de nombreux auxiliaires (Syrphe, Chrysoppe, Aphidoletes et nombreux parasitismes de *Aphidius sp.*)

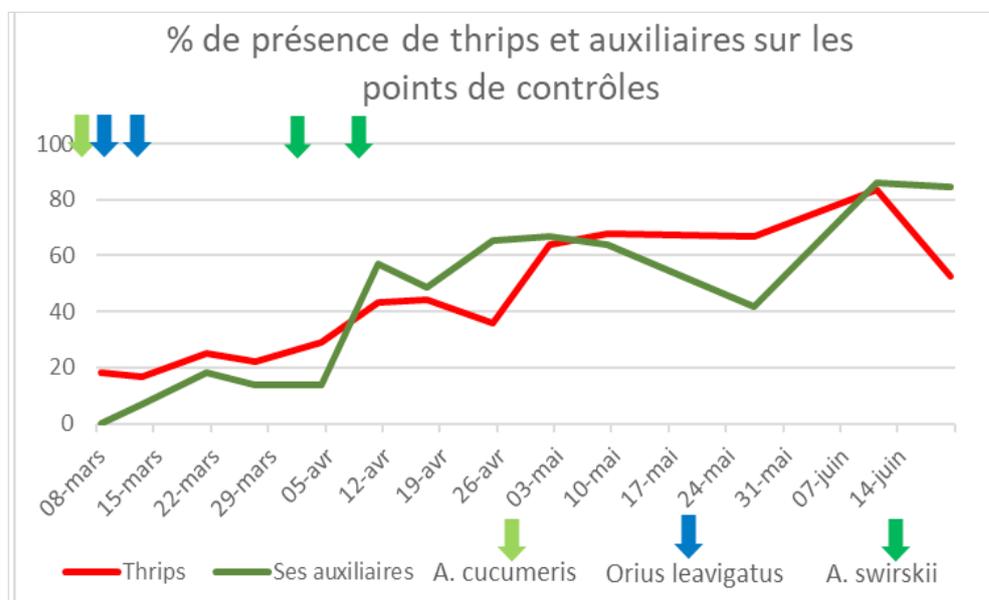
Présentation

de l'essai et conditions du suivi

- Parcelle de 8 tunnels représentant 3 600m² en cultures hors-sol, sous tunnel froid sur la commune de Gattières chez Christophe Ferraro.
- Variété 'Clery' non remontante et peu sensible à l'oïdium
- Plantation décembre 2018 en tray plants ; forçage uniquement par le biais de fermetures latérales
- Première année de protection biologique intégrée sur cette parcelle
- Parcelle avec une pression thrips importante.

Stratégie et résultats

La stratégie mise en œuvre est fortement orientée vis-à-vis de la gestion du **thrips**.



ET LA DROSOPHILE ?

COMMENT CA COÛTE ?

	Auxiliaires	Cibles	Coût / m ²
9	<i>Amblyseius cucumeris</i> (1 sachet / 2 m. linéaire)	Thrips	0.100 €
10	<i>Orius leavigatus</i> nymphes (4.4 ind/m ²)	Thrips	0.142 €
10	<i>Chrysoperla carnea</i> (2.2 ind/m ²)	Puceron	0.034 €
11	<i>Orius leavigatus</i> nymphes (4.4 ind./m ²)	Thrips	0.142 €
13	<i>Amblyseius swirskii</i> (41 ind./m ²)	Thrips	0.045 €
15	<i>Amblyseius swirskii</i> (55 ind./m ²)	Thrips	0.060 €
Coût total des lâchers			0.523 €

La drosophile s'est présentée à partir de **début juin**. La pression n'a pas été assez importante pour justifier un traitement.

Néanmoins, le relâchement des fréquences des récoltes en fin juin a permis de mettre en évidence la présence d'attaque de Drosophiles sur les fruits en sur-maturité.

Aussi, afin d'éviter des foyers qui nuiraient aux tunnels voisins de fraisiers en pleine récolte, la technique **d'assainissement par la chaleur** a été menée : il s'agit de faire monter la température à au moins 40°C pendant 1 heure au moins 6 jours d'affilés en fermant les ouvrants des tunnels.

La technique a été validée par le CTIFL et permet de réduire la pression des drosophiles.

Conclusion du suivi

La stratégie contre le thrips a été un succès malgré l'échec de l'installation des *Orius leavigatus*. Les lâchers d'auxiliaires contre les pucerons ont été volontairement faibles.

Finalement, le coût de 0.523 €/m² (soit 1 882 euros sur l'exploitation) des auxiliaires contre les thrips permet d'envisager des lâchers contre les pucerons sur cette exploitation.

Suite à cette démonstration concluante, le producteur envisage de convertir l'ensemble de ses cultures non remontantes en protection biologique intégrée.

Un suivi mené par Sabine Risso, conseillère en maraîchage bio et conventionnel à la Chambre d'Agriculture 06 28 79 67 35

* Flipper à base de sels potassiques d'acide gras de la société De Sangosse ; Dose d'homologation de 1 à 2 litres par hl ; Délais Avant Récolte de 3 jours ; Délai de Réentrée dans la parcelle après traitement de 24h ; Nombre maximum d'application par an : 5 – autorisé uniquement sous abris.

** Pirimor G à base de pirimicarbe de la société Certis ; Dose d'homologation de 0.75 kg/ha ; Délais Avant Récolte de 7 jours ; Délai de Réentrée dans la parcelle après traitement de 48h ; Nombre maximum d'application par an : 2 – autorisé uniquement sous abris. Produit présentant des phrases de risque CMR.





T'as vu ma boucle?

1 seule boucle,
1 seule analyse,
1 détection pour
2 animaux



Un arrêté du 31 juillet 2019 rend la détection de la BVD obligatoire pour éradiquer la maladie du territoire. Il est urgent de boucler vos veaux avec les boucles «TST» !

«je suis indemne de BVD et ma mère aussi!»

La BVD diarrhée virale bovine ou maladie des muqueuses

La BVD est une maladie aux symptômes variables qui peut passer inaperçue au sein d'un troupeau.

La transmission se fait d'un animal infecté à l'autre ou se transmet par la mère qui donne naissance à un IPI (Infecté Permanent Immunotolérant). Il s'agit d'une maladie «économique», non transmissible à l'homme. La viande est consommable.

Pourquoi lutter contre cette maladie ?

- parce qu'elle coûte à l'éleveur (avortements, mortinatalités, retard de croissance...)
- parce que la lutte collective est obligatoire depuis l'arrêté du 31 juillet 2019. Elle est confiée aux organismes à vocation sanitaire OVS qui est, pour notre département, le GDS, groupement de défense sanitaire.

Comment s'organise l'éradication ?

En testant et en éliminant les veaux IPI et en assurant un suivi sérologique des cheptels sains. Pour cela, il faut tester, soit par une boucle, soit par prise de sang.

Le GDS06 a obtenu une aide du conseil départemental pour l'analyse, réalisée avec le prélèvement par boucle.

Si vous ne choisissez pas cette méthode, vous ne pourrez pas bénéficier de l'aide. Le test, réalisé à l'aide d'une prise de sang, sera alors totalement à votre charge.

Comment tester ?

Le dépistage précoce et le plus efficace, est de poser, à la naissance, une boucle d'identification particulière dite TST qui permet de prélever du cartilage pour l'analyse.

Cette analyse, pour les Alpes-Maritimes, est réalisée par le laboratoire vétérinaire départemental

(105 route des Chappes - B.P. 107 - 06902 Sophia-Antipolis Cedex).

Le test est négatif, votre veau est indemne de BVD et sa mère aussi.

Le test est positif, que faire ?

Si le test est positif, contactez votre GDS et votre vétérinaire sanitaire qui vous accompagneront dans les démarches à suivre. En effet, en raison de la fiabilité du test, il est fort probable que votre veau soit IPI excréteur permanent. Il est important de l'**isoler** voire de l'éliminer.

Un IPI est un bovin qui obtient un **résultat positif sur son deuxième dépistage en virologie OU qui n'aurait pas été dépisté négatif dans les 6 semaines suivant son premier résultat positif.**

Lorsque les dépistages mettent en évidence une circulation virale ou la présence d'un IPI, le troupeau devient infecté de BVD.

Vous devez alors :

1/ **Tester tout le cheptel** dans le mois suivant la notification du résultat positif. **Attention, il n'y a pas de prise en charge pour la détection qui se fait alors par prise de sang.**

2/ **Éliminer l'animal IPI le plus tôt possible (abattage ou euthanasie) dans un délai de 15 jours MAXIMUM.**

Contactez votre GDS pour tout renseignement complémentaire.

Nous contacter

Accueil : 04 97 25 76 57
gds06@reseaugds.com

Nous suivre sur le web
<https://gds-paca.org/>

GDS06

**UNE NOUVELLE ÉQUIPE
AU SERVICE DES
ÉLEVEURS**



Christine Fontaine
Vétérinaire conseil
07 83 00 01 84



Isabelle Blanc-Gonnet
Conseillère sanitaire
06 49 92 38 30

CRYPTOSPORIDIOSE

une actualité sanitaire
dans les Alpes-Maritimes

Contamination
du Canal du
Foulon par la



CRYPTOSPORIDIOSE

Depuis le mois de novembre l'eau potable distribuée via l'aqueduc du Foulon présente une contamination de cryptosporidium.

Ce parasite unicellulaire est susceptible de provoquer des diarrhées chez l'homme. Le risque est particulièrement important chez les personnes immunodéprimées. Résistant au chlore et se conservant sous une forme enkystée, sa destruction est difficile.

Une réunion s'est tenue à la sous-Préfecture de Grasse, le 3 janvier pour faire le point sur les mesures visant à éradiquer cryptosporidium du canal du foulon.

- mise en place d'un périmètre de protection immédiat de la source du Foulon (action immédiate)
- purge des canalisations
- mise en place d'un système de désinfection au niveau de la source du Foulon.
- des préconisations ont été apportées pour l'utilisation de l'eau pour les maraîchers
- les éleveurs du secteur seront directement contactés par un technicien de la Chambre d'Agriculture.

Pour l'arrosage des légumes, vous devez favoriser l'arrosage au goutte à goutte qui évite un contact feuilles / eau d'irrigation.

Pour vos cultures de légumes et si vous n'utilisez pas l'eau issue des réseaux d'eau potable, il est possible, à faible coût, de mettre en place un système de potabilisation en conformité avec la réglementation. En effet, la réglementation impose que le lavage des légumes doit être réalisé avec de l'eau potable.

La potabilité de l'eau au point d'usage (dans le cas de forage ou de ressource privée) est attestée par des analyses bactériologiques et physico chimiques régulières.

Nous vous accompagnons

La Chambre d'Agriculture vous accompagne sur le choix d'un système de potabilisation.

• En maraichage

Jean-Luc Belliard : 06 22 50 91 49

• En élevage

Benoit Esmengiaud : 06 20 54 87 83

AGENDA 2020

17 février : Assemblée générale à 14h30 à la Chambre d'Agriculture

23 avril : concours fromager régional pendant la foire de Brignoles

21 mai : concours fromager départemental à Gourdon



La cryptosporidiose est une maladie transmise par un parasite de l'ordre des coccidies. Les cas groupés de cryptosporidiose sont soumis à déclaration obligatoire. Les enfants sont les plus touchés ainsi que les personnes immunodéprimées.

La grande majorité des cas humains sont dûs à *Cryptosporidium parvum* dont les ruminants sont le principal réservoir animal.

Dans l'épidémie du bassin Grassois la souche identifiée par géotypage est plus spécifique des ovins. L'origine de la transmission est fécale à partir d'un hôte infecté, soit par l'ingestion des oocystes ou par contact direct.

L'eau est le principal vecteur de contamination.

Le lait et plus rarement les viandes peuvent être contaminés par des fèces d'animaux excréteurs.

En Europe, la détection du parasite n'est pas réglementée. **Les recommandations portent sur une hygiène stricte des mains.** Laver les aliments ou à défaut les cuire. Éviter le contact avec des selles ou des animaux infectés.

Il faut savoir que les œufs peuvent survivre dans l'eau et dans les fèces jusqu'à 6 mois voire un an.

La vigilance est de rigueur. Les mesures d'hygiène sont vivement recommandées sur le secteur.

FORUM INSTALLATION TRANSMISSION

*«On est là pour accompagner
la nouvelle génération d'agriculteurs.»
Jérôme Coche*



Les financements mobilisables, que vous soyez déjà installé ou en projet d'installation . Voici le résumé si vous avez manqué l'atelier !

Vous avez moins de 40 ans, un diplôme agricole (équivalent au Bac pro minimum) et vous désirez vous installer en tant que chef d'exploitation. Vous pouvez bénéficier de la **Dotation Jeune Agriculteur** à condition de respecter vos engagements sur 4 ans. Et si vous êtes en bio, vous bénéficiez d'une bourse de 5 000 à 10 000 € du **Conseil Départemental 06**.

Vous souhaitez acquérir du nouveau matériel ? Le conseil départemental 06 soutient l'agriculture avec son dispositif AIME (Aide à l'Investissement et à la Modernisation des Exploitations) avec des taux de subvention de 40 à 60 % hors éligibilité au PCAE

Vous êtes apiculteur ou producteur de PPAM : vous pouvez bénéficier des aides France Agrimer pour vous aider à financer du matériel, achat des ruches, d'essaims et de reines...

Vous êtes éleveur et vous désirez réaliser des travaux de modernisation de votre exploitation : pensez **PCAE** (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations) et répondez aux appels à projets (1 par an).

Vous êtes en production végétale, le PCAE soutient la réalisation d'investissements spécifiques pour répondre aux exigences environnementales (eau, déchets, réduction des pollutions ...).

Vous avez besoin d'un prêt pour vous aider à créer, reprendre ou développer une entreprise, une plateforme Initiative peut vous accorder un **prêt d'honneur**, sans intérêts ni garanties.

Vous souhaitez faire participer la société à votre projet, osez le **financement participatif** via la plateforme miimosa.

Vous avez des difficultés à accéder au prêt bancaire, l'ADIE et Créasol peuvent vous proposer un micro-crédit d'un montant maximum de 12 000 €.

Pensez à vous prémunir des dégâts de gibiers. **La Fédération Départementale de la Chasse** peut vous financer votre clôture à hauteur de 50 %.



Jeunes Agriculteurs 06



ADEAR 06



Terre de liens PACA



SION



Plus d'informations

- Sur notre site internet, rubrique FUTUR AGRICULTEUR <https://paca.chambres-agriculture.fr>
- Contactez le PAI : 04 93 18 45 10
- Contactez nos conseillers spécialisés pour bâtir un projet solide. 04 93 18 45 00



Groupama
MÉDITERRANÉE

Nos partenaires du forum

Proches de vous

À la suite du Comité d'Orientation Installation Transmission qui s'est tenu le 18 novembre, la Chambre d'Agriculture a invité tous les porteurs de projet au forum Installation-Transmission, le 29 novembre 2019, au CREAM. Une soixantaine de participants, dont une classe de BPREA et une classe de BTS du lycée Vert azur, ont échangé avec nos partenaires et des jeunes agriculteurs récemment installés. Les 3 ateliers ont rencontré un franc succès.

«C'était un véritable plaisir que d'échanger avec futurs agriculteurs. Je souhaite que la table ronde sur le foncier, à laquelle j'ai participé, puisse aider les jeunes - et les moins jeunes (!) à mûrir leur projet».

Jean-Philippe Frère,
Vice-Président de la Chambre d'Agriculture

«Ce forum permet à mes étudiants de découvrir les enjeux du territoire, de répondre à des questions très concrètes, à se projeter dans l'avenir et à envisager de s'installer en tant que chef d'exploitation.»

Agnès Laurence,
coordinatrice du BTS horticole du lycée Vert Azur



Crédit Agricole



Service de remplacement



FDSEA06



Point Accueil Transmission



SAFER PACA



Atelier : je m'installe, de quels financements puis-je bénéficier ?



Atelier : comment trouver du foncier ?



MSA Provence Azur



CER France



Les jeunes agriculteurs : Adrien Gannac, Franck Clere et Vincent De Sousa lors de l'atelier «parcours installation-reprise»

et aussi ...
Le Conseil départemental 06
Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
La DDTM06,
Créasol, Initiative Côte d'Azur,
La Communauté des Agglomérations de la Riviera française
Communauté de Communes des Pays du Paillon

Merci à tous nos intervenants !



Point Accueil Installation



FDCUMA06



Groupama Méditerranée



Banque Populaire Méditerranée



ADIE

PREPARER LA TRANSMISSION DE SON OUTIL DE PRODUCTION

L'exploitation est un outil de production constitué de bâtiments, matériel, cheptel, foncier... C'est également un patrimoine capitalisé tout au long d'une carrière qui implique très souvent un montant de reprise élevé.

L'inventaire des biens constituant l'exploitation

Il s'agit de décrire l'exploitation, d'identifier les différents biens qui la composent. Il est nécessaire de savoir qui est le propriétaire des biens : un tiers, la société, l'exploitant...

Attention aux contrats de mariage, aux droits de jouissance existants...!

Plusieurs approches de la valeur d'une exploitation (valeur patrimoniale, valeur de reprenabilité...) sont nécessaires afin de servir de base à la négociation qui s'établira entre le cédant et le repreneur. Les notaires, les services juridiques peuvent être un appui pour vous accompagner dans cette démarche d'évaluation et par la suite de transmission. Des experts (ex : les concessionnaires, les négociants...) peuvent également vous donner une valeur indicative des différents biens.

La transmission des biens

Les biens immobiliers (bâtiments, foncier) peuvent être loués, vendus ou donnés au repreneur en fonction du contexte patrimonial familial, du lien de parenté existant entre cédant et repreneur et de la situation financière des 2 parties.

Louer le bâtiment ou le foncier

Différents types de contrats existent (bail à ferme, bail à long terme, commodat, convention pluriannuelle de pâture...)

Des barèmes départementaux de fermage sont réactualisés chaque année.

Formaliser par écrit un contrat de location est important. Cela permet de clarifier les droits et les devoirs de chaque partie (conditions d'entretien, prix du fermage, conditions de résiliations, durée du bail,...).

Vendre

L'acte de vente doit être réalisé par un notaire qui notifie à la SAFER toutes les transactions de vente ayant pour objet un bien agricole (foncier et bâtiment agricole). Un compromis peut être rédigé au préalable entre chaque partie.

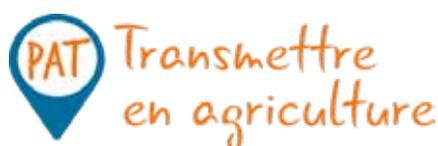
Attention aux plus-values : elles sont calculées par différence entre la valeur vénale et la valeur comptable.

Il existe des droits d'enregistrement spécifiques dans certains cas.

Donner

La donation nécessite une réflexion globale sur l'ensemble du patrimoine à transmettre, avec toutes les personnes concernées (enfants, conjoint, ...).

Des droits de succession sont à régler. Des dispositifs existent pour **réduire les droits de succession** : abattements lors de donation parent/enfant, réduction de droits successoraux en fonction de l'âge du donateur. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre notaire.



POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la CA :
Philippe Perrot - 04 97 25 76 48

Et si vous deveniez sauveteur secouriste au travail ?

Savoir les gestes de premiers secours permet de sauver des vies et de faire face aux situations d'urgence dans la vie de tous les jours.

Pour permettre d'obtenir le certificat de sauveteur secouriste, la Chambre d'Agriculture a formé 17 agriculteurs. Une formatrice Sauveteur Secouriste à la Protection civile, agréée depuis plus de 20 ans, a appris au groupe les gestes essentiels de prévention pour eux-mêmes, leurs salariés, tant dans leurs vies professionnelles que personnelles.

Afin de pouvoir continuer à être Sauveteur Secouriste du Travail, cette formation de rappel a lieu tous les deux ans par une seule et unique journée de formation. Parce que l'on oublie si on ne pratique pas régulièrement !

Le groupe s'est donc retrouvé pour réviser les notions théoriques et les pratiques d'intervention par des entraînements aux gestes d'urgence, avec la même formatrice.

Le service formation de la Chambre d'Agriculture se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant cette formation. La prévention des risques et la sécurité devant faire partie des préoccupations essentielles de tout un chacun.

Votre interlocuteur à la CA : Nathalie Hellé 04 97 25 76 40



Le dispositif AGRI-MOBILI-JEUNE : Une aide au logement pour les apprentis

Je peux avoir l'Agri-Mobili-Jeune

si...

- > J'ai 30 ans ou moins
- > Je touche au maximum le SMIC
- > Je travaille pour une entreprise du secteur agricole
- > J'ai un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- > Mon logement se trouve sur le territoire français

Il s'agit d'un dispositif mis en place par **Action Logement** à destination des apprentis, alternants sous forme d'un coup de pouce financier allant jusqu'à 100 euros par mois.

Les conditions d'accès à cette aide sont très simples : il suffit d'avoir moins de 30 ans, un contrat d'apprentissage ou d'alternance avec une entreprise du secteur agricole, et pris possession de son logement dans les 6 derniers mois.

C'est une démarche totalement dématérialisée ayant un délai de validation de dossier de 48 h ouvrées.

En plus de l'aide Agri-Mobili-Jeune qui est cumulable avec les APL et les ALS, il existe davantage d'aides comme le dispositif Visale du Crous. Lorsqu'un apprenti/alternant n'est pas en mesure d'avoir un garant parmi ses proches, ce dispositif lui permet de s'en abstenir sous certaines conditions.

Dès que vos demandes sont faites et que votre bail est signé, songez à prendre de l'avance sur vos démarches d'emménagement (ouverture de son compteur d'électricité et souscription à un contrat d'électricité, d'eau et d'internet...).

Vos élus vous représentent

Décembre 2019

- 3 DDTM : CDPENAF | M. Dessus
Préfecture : réunion intempéries | M. Dessus
- 10 Comité technique 06 SAFER | J.P. Frère
- 11 CA 06 : Bureau : Elus du Bureau
- 12 DDTM : Comité départemental d'expertise agricole | M. Dessus
- 14 AG du Civam Apicole | M. Dessus
- 16 CAPG : COTECH du Contrat de Transition Ecologique du Pays de Grasse | J.P. Frère, D. Courron, C. Krzmic
- 18 CRA PACA : Comité d'Orientation Recherche & Développement Formation | J. Coche
- 20 DDTM : sous-commission départementale contre les risques incendies de forêt, landes, maquis, garrigues | C. Vincenti

Janvier

- 3 Sous préfecture de Grasse - réunion cryptosporidium | J.P. Frère, J. Courron
- 8 Bureau CA06
- 9 APCA - Conseil d'Administration | M. Dessus

- Cérémonie des vœux du Président du Département | J.P. Frère
- 10 CRA PACA : réunion du Directoire | M. Dessus
- 14 CA 06 : journée apicole : A. Brion
- 15 Réunion sur les baux ruraux | J.P. Frère
CRA PACA : réunion du service Valorisation Bois et Territoires | C. Vincenti, S. Amorotti
- 17 Cérémonie des vœux du maire de Grasse | J.P. Frère
- 20 CRA PACA : réunion du Groupe régional Agritourisme/Circuits courts | C. Bagnato
- 28 DDTM : sous-commission départementale incendies de forêt | C. Vincenti
- 29 APCA : Session et Conseil d'Administration | M. Dessus
- 31 Préfecture : COPI de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère | J.F. Frère
DDTM : cérémonie d'installation des louvetiers | J.P. Frère
Assemblée générale du syndicat local d'Antibes Biot Vallauris Golfe Juan | M. Dessus

Certains la connaissent depuis 1979, d'autres pas, Elle a intégré «notre maison», un peu par hasard, en remplaçant une copine de sa soeur alors qu'elle finissait son BTS... cela fait 40 ans !

40 ans de Chambre d'Agriculture, derrière son ordinateur, à naviguer entre les nombres, les euros, les colonnes de chiffres.

Elle qui a «balisé» - comme elle le raconte - quand en 1989, elle a accepté le poste de comptabilité, réalisant la responsabilité qu'elle prenait !
«J'étais toute seule à l'époque, je m'occupais donc de la comptabilité, des salaires, des bilans».



Elle, qui à partir du 9 janvier 2020, n'a plus qu'à compter ... les bougies de son petit fils !

Elle, vous l'avez probablement deviné, c'est Juliette, Juju, comme nous l'appelons «entre nous».

Pour ces 40 ans au service de l'agriculture des Alpes-Maritimes, toute l'équipe de la rédaction a souhaité lui rendre hommage.

Juliette, tu mérites bien une page de Terre d'Horizons, avant de voguer vers d'autres horizons plus personnels !

Au nom des élus et de tous collaborateurs, nous souhaitons une excellente retraite à Juliette Ortis!

CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com** OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

App Store est une marque de service d'Apple Inc. Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.
Téléchargement et accès gratuits, hors coût de communication selon opérateurs. L'accès à certains services mobiles est réservé aux membres ou aux abonnés (statut payant) du site Internet www.pleinchamp.com, 03/2018 - créée par Pleinchamp SAS - Capital de 3 250 100 Euros - 12 place des Ducs-1165, 92120 Montrouge - 432 556 900 ROS Nanterre. Photo : ©Stock - IN_Magazine_Chambre_Agriculture - B06X0210_Pleinchamp

DESCRIPTIBLE SUR
Google Play